

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 mars 2012, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénaud Gabriele et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. Denis Vincent.

Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon ainsi que le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

12-03-254 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 mars 2012 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 7.5 Service des loisirs et de la vie communautaire / Attribution de poste à titre régulier / Concierge de jour

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Séance ordinaire du 5 mars 2012

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.1 Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil / Souper-bénéfice / Achat de billets
- 4.4 Appui / Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion / Demande de subvention au MCCC
- 4.8 Défi aux entreprises 2012 – 7^e édition / Volleyball de plage / Aide financière et matérielle

5. GREFFE

- 5.1 Acquisition / Partie de la rue Bellini et rues Vivaldi et Verdi / Lot manquant / Modification de la résolution 11-11-1014
- 5.2 Toponymie / Modification d'un nom de rue / Croissant de la Marquise

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Emprunt temporaire / Règlement n° 1613 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de pavage, bordures et éclairage / Partie des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach, Schubert et Mozart / Approbation du MAMROT
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1634 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de pavage, bordures et éclairage / Rues Vivaldi, Bellini et Verdi / Approbation du MAMROT

- 6.3 Transferts budgétaires
- 6.4 Rapport d'activités annuel du trésorier

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 22 novembre 2011 - cols blancs
- 7.3 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche à titre régulier / Chef de division – Permis et inspections
- 7.4 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Journaliers / Période estivale 2012
- 7.6 Service des ressources humaines / Entente / Règlement du grief 2011-07 / Autorisation de signature
- 7.7 Abrogation de la résolution 11-09-825
- 7.8 Service de la trésorerie / Mutation / Poste à titre régulier / Commis aux comptes à payer

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Subventions aux organismes culturels pour l'année 2012

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Subventions aux organismes sociaux, communautaires et sportifs pour l'année 2012
- 11.3 Programme actif à vie / Versement de la subvention pour l'année 2011

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-10 / Fourniture de service d'un électricien
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-11 / Service de marquage sur chaussée
- 13.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-05 / Location de balais de rue avec opérateur

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Autorisation / Transmission des plans et devis au MDDEP / Construction d'un bâtiment commercial / 3040, boulevard de la Gare (bâtiments I1 et I2)
- 15.2 Modification / Servitude n° 18 578 995 / Lot 3 385 966 / Voie cyclable sur la rue Dutrisac à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 15.3 Autorisation / Transmission des plans et devis au MDDEP / Travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 140, rue Bellerive
- 15.4 Autorisation / Transmission de plans, devis et études connexes au MDDEP et MRNF / Conduite d'amenée en milieux terrestre et aquatique / Remise en état / Rampe de mise à l'eau et dragage / Parc Esther-Blondin / Règlement n° 1498

16. URBANISME

- 16.1 Dérogation mineure / 21919, chemin Dumberry / Chemin d'accès à l'intérieur de la zone tampon / Lots 1 676 177 et 1 676 268 / Zone I1-207 / CCU n° 12-02-13
- 16.2 Dérogation mineure / 21919, chemin Dumberry / Accès supplémentaire aux aires de stationnement / Lots 1 676 177 et 1 676 268 / Zone I1-207 / CCU n° 12-02-14
- 16.3 Dérogation mineure / 21919, chemin Dumberry / Hauteur de bâtiment / Lots 1 676 177 et 1 676 268 / Zone I1-207 / CCU n° 12-02-15

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1592-01 / Règlement modifiant le Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
- 18.2 Adoption de projet / Règlement n° 1639 / Règlement concernant la division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1639 / Règlement concernant la division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisation de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

12-03-255 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

12-03-256 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-03-257 MAISON FÉLIX-LECLERC DE VAUDREUIL / SOUPER-BÉNÉFICE / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper-bénéfice *Hymne au printemps* au profit de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de trois (3) billets au montant de cent cinquante dollars (150 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper-bénéfice *Hymne au printemps* au profit de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 30 mars 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-03-258 APPUI / SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DE LA MÉMOIRE DE FÉLIX-LECLERC À VAUDREUIL-DORION / DEMANDE DE SUBVENTION AU MCCCCF

CONSIDÉRANT l'importance de la Maison Félix-Leclerc dans le paysage culturel et patrimonial de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la Ville a entrepris en janvier 2000 les démarches en vue du classement de la Maison Félix-Leclerc comme site historique;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) a accédé à la demande de la Ville et reconnu, le 29 octobre 2009, la maison Félix-Leclerc comme bien culturel classé;

CONSIDÉRANT que la Ville soutient financièrement les activités de la Maison Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT que la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion a déposé auprès du MCCCF, en juin 2010, une demande de subvention afin de permettre la réalisation des travaux nécessaires à la restauration du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'écoulement du temps a pour effet d'augmenter la dégradation du bâtiment et les coûts de sa restauration;

CONSIDÉRANT l'urgence de réaliser ces travaux de restauration;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde son appui à la demande de subvention de la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion au MCCCF et le prie d'y donner suite le plus rapidement possible.

« ADOPTÉE »

12-03-259

DÉFI AUX ENTREPRISES 2012 – 7^E ÉDITION / VOLLEYBALL DE PLAGE / AIDE FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE

CONSIDÉRANT le tournoi de volleyball de plage organisé par le Club de volleyball Citadins en collaboration avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription d'une équipe, au montant de six cents dollars (600 \$), pour la participation des employés de la Ville au volleyball de plage organisé par le Club de volleyball Citadins, en collaboration avec la Ville de Vaudreuil-Dorion, qui aura lieu le 11 août 2012 au parc de la Paix;

QUE le Service des loisirs et de la vie communautaire soit mandaté afin d'apporter son concours au niveau logistique et par le prêt de matériel à l'événement;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Service des loisirs et de la vie communautaire ainsi qu'au Service des travaux publics afin qu'ils apportent aux organisateurs de cet événement l'assistance requise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-03-260

ACQUISITION / PARTIE DE LA RUE BELLINI ET RUES VIVALDI ET VERDI / LOT MANQUANT / MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 11-11-1014

CONSIDÉRANT qu'un numéro de lot correspondant à une partie de la rue Bellini est manquant à la résolution 11-11-1014 prévoyant son acquisition par la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ajouté aux lots devant être acquis par la Ville dans le cadre de la résolution 11-11-1040 celui portant le numéro 4 827 740.

« ADOPTÉE »

12-03-261

TOPONYMIE / MODIFICATION D'UN NOM DE RUE / CROISSANT DE LA MARQUISE

CONSIDÉRANT la résolution 12-01-004 acceptant les propositions et modifications de noms de rues apparaissant au document déposé le 5 décembre 2011 par le comité de toponymie;

CONSIDÉRANT que ce rapport recommande, pour des fins de sécurité publique, la modification du nom « croissant de la Marquise » par celui de « chemin Dumberry »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE les adresses des propriétés suivantes soient modifiées comme suit :

Lot	Matricule	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
3 104 533	6230-68-5037	22505, croissant de la Marquise	22505, chemin Dumberry
3 104 532	6230-68-3028	22509, croissant de la Marquise	22509, chemin Dumberry
3 104 534	6230-68-7021	22501, croissant de la Marquise	22501, chemin Dumberry
3 104 531	6230-68-1319	22513, croissant de la Marquise	22513, chemin Dumberry
3 104 530	6230-58-9708	22517, croissant de la Marquise	22517, chemin Dumberry
3 104 529	6230-57-8588	22521, croissant de la Marquise	22521, chemin Dumberry
3 104 528	6230-57-4762	22529, croissant de la Marquise	22529, chemin Dumberry
3 104 527	6230-57-2055	22533, croissant de la Marquise	22533, chemin Dumberry
3 104 526	6230-57-0241	22537, croissant de la Marquise	22537, chemin Dumberry
3 104 525	6230-47-7927	22541, croissant de la Marquise	22541, chemin Dumberry
3 104 524	6230-47-7401	croissant de la Marquise	chemin Dumberry

QUE ces changements prennent effet le 1^{er} mai 2012;

QUE les propriétaires soient avisés et que les frais raisonnables engagés pour effectuer les changements leur soient remboursés, et ce, sur présentation de pièces justificatives;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec, à Postes Canada ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-03-262

EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1613 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, BEETHOVEN, BACH, SCHUBERT ET MOZART / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 7 mars 2012, le Règlement d'emprunt n° 1613 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach, Schubert et Mozart en décrétant un emprunt d'un million sept cent quatorze mille dollars (1 714 000 \$) à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit un million sept cent quatorze mille dollars (1 714 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**12-03-263 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1634 / PLANS ET DEVIS /
SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PAVAGE,
BORDURES ET ÉCLAIRAGE / RUES VIVALDI, BELLINI ET VERDI /
APPROBATION DU MAMROT**

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 7 mars 2012, le Règlement d'emprunt n° 1634 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, incluant tous les travaux connexes, des rues Vivaldi, Bellini et Verdi en décrétant un emprunt de deux millions trente-sept mille dollars (2 037 000 \$) à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit deux millions trente-sept mille dollars (2 037 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

12-03-264 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant trente mille cent cinquante dollars (30 150 \$) pour l'année 2011 et soixante-dix-huit mille cinquante dollars (78 050 \$) pour l'année 2012, tels que ventilés à la liste soumise par le trésorier en date du 29 février 2012.

« ADOPTÉE »

12-03-265 RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU TRÉSORIER

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

DE prendre acte du dépôt du rapport annuel du trésorier, M. Marco Pilon, FCGA, OMA, sur les activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

« ADOPTÉE »

12-03-266 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2011 - COLS BLANCS

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail - cols blancs tenue le 22 novembre 2011 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

12-03-267 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / CHEF DE DIVISION – PERMIS ET INSPECTIONS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 5 mars 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M^{me} Diane Lavallée au poste régulier de chef de division – Permis et inspections, et ce, à compter du 10 avril 2012, au salaire prévu à la classe 4A (échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QUE M^{me} Lavallée aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Lavallée;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-03-268 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES TEMPORAIRES / JOURNALIERS / PÉRIODE ESTIVALE 2012

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre du Service des travaux publics pour la période estivale 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{mes} Annick Vachon, Stéphanie Côté, Sylvie Labelle ainsi que de MM. Daniel Émond, Marc-André Lecompte, Bruce Beauchesne, Philippe-Alexandre Joly, Simon Labrecque et Olivier Flamand-Mayrand à titre de journaliers temporaires au sein du Service des travaux publics, et ce, au plus tôt à compter du 19 mars 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour un maximum de 1 200 heures dans l'année courante, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-03-269 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / ENTENTE / RÈGLEMENT DU GRIEF
2011-07 / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire, la directrice générale et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'entente à intervenir entre la Ville, le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion et l'employé n° 355 dans le cadre du règlement du grief 2011-07.

« ADOPTÉE »

12-03-270 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 11-09-825

CONSIDÉRANT la résolution 12-03-269 adoptée ce jour autorisant la signature d'une Entente intervenue entre la Ville, le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (SMTTV-D-CSN) et l'employé n° 355, et ce, dans le but de régler le grief 2011-07;

CONSIDÉRANT la signature de ladite Entente;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit abrogée la résolution 11-09-825.

« ADOPTÉE »

**12-03-271 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / MUTATION / POSTE À TITRE RÉGULIER /
COMMIS AUX COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la résolution 12-01-020 relative aux modifications apportées à la structure organisationnelle du Service de la trésorerie;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un poste de commis aux comptes à payer au sein de ladite structure et le processus de sélection des candidats qui en a résulté;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 8 mars 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la mutation de M^{me} Stéphanie Therrien au poste régulier de commis aux comptes à payer, et ce, à compter du 20 mars 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et la salariée, M^{me} Therrien devra compléter une période d'essai de trois (3) mois prenant fin le 20 juin 2012 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Therrien;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-03-272 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES CULTURELS POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT la recommandation CCC-11-09-367 formulée par le Comité consultatif de la culture lors de sa rencontre tenue le 30 septembre 2011;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes culturels qui contribuent à la vitalité et au rayonnement culturel de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la résolution 10-09-810 autorisant la signature de protocoles d'entente avec les organismes culturels suivants pour les exercices financiers 2010, 2011 et 2012 :

- Ciné-Club La Boîte lumineuse;
- Fabrique de la paroisse Saint-Michel de Vaudreuil;
- Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;
- La Société pour la sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient octroyées, à titre de subventions pour l'année 2012, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

- *Arc-en-ciel* (soirées de découvertes artistiques), la somme de six mille dollars (6 000 \$);
- *Chœur classique Vaudreuil-Soulanges*, la somme de quatre mille dollars (4 000 \$);
- *Comité du patrimoine de l'Église Saint-Michel* (225^e de l'église), la somme de dix-sept mille dollars (17 000 \$);
- *Ensemble vocal Les Enchanteurs*, la somme de quatre mille dollars (4 000 \$);
- *Fraternité Haïti* (Les artistes en fête), la somme de quatre mille dollars (4 000 \$);
- *Théâtres-des-sans-papiers*, la somme de cinq mille dollars (5 000 \$);
- *Zone de graffiti*, la somme de neuf mille dollars (9 000 \$);
- *Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal*, la somme de huit mille dollars (8 000 \$);

ET QUE soient versées, pour l'année 2012, les subventions prévues aux protocoles d'entente intervenus avec les organismes culturels susmentionnés, et ce, pour une somme totalisant cent soixante mille dollars (160 000 \$), à savoir :

- *Ciné-Club La Boîte lumineuse*, la somme de sept mille dollars (7 000 \$);
- *Fabrique de la paroisse Saint-Michel de Vaudreuil*, la somme de trente-huit mille dollars (38 000 \$);
- *Musée régional de Vaudreuil-Soulanges*, la somme de soixante mille dollars (60 000 \$);
- *Société pour la sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc*, la somme de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-03-273 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES SOCIAUX, COMMUNAUTAIRES ET SPORTIFS POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes sociaux, communautaires et sportifs de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de tenir un événement global de remise de subventions à ces différents organismes le 27 mars 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient octroyées, à titre de subventions pour l'année 2012, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

Organismes sociaux

- *Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S.),* la somme de deux mille dollars (2 000 \$);
- *Maison des jeunes,* la somme de quinze mille dollars (15 000 \$);
- *Animation jeunesse,* la somme de cinquante mille dollars (50 000 \$);
- *La Relâche,* la somme de deux mille dollars (2 000 \$);
- *Fondation Richelieu des Trois-Lacs,* la somme de mille dollars (1 000 \$);
- *Repas partagés Vaudreuil-Dorion,* la somme de mille cinq cents dollars (1 500 \$);
- *Carrefour de l'Espoir,* la somme de cinq mille dollars (5 000 \$);

Organisme communautaire

- *Club des aînés,* la somme de cinq mille dollars (5 000 \$);

Organismes sportifs

- *Association de balle molle mineure La Presqu'Île,* la somme de mille dollars (1 000 \$);
- *Baseball mineur Vaudreuil-Dorion,* la somme de mille dollars (1 000 \$);
- *Les skieurs de l'Île,* la somme de cinq cents dollars (500 \$);
- *Football Les Patriotes,* la somme de deux mille dollars (2 000 \$);
- *Club de plongeon Vaudreuil-Dorion,* la somme de mille dollars (1 000 \$);

Événements spéciaux

- *Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion,* la somme de quarante mille dollars (40 000 \$), incluant dix mille dollars (10 000 \$) en projet spécial;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-03-274 PROGRAMME ACTIF À VIE / VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec la Commission scolaire des Trois-Lacs dans le cadre du programme Actif à vie pour les années 2010 à 2014 autorisé par la résolution 11-05-474;

CONSIDÉRANT le rapport annuel transmis par l'organisme pour l'année 2011 confirmant plus de cinq cents (500) participations au programme;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réneal Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versée à la Commission scolaire des Trois-Lacs dans le cadre du programme Actif à vie, pour l'année 2011, une subvention au montant de trente-cinq mille dollars (35 000 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-03-275 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-10 / FOURNITURE DE SERVICE D'UN ÉLECTRICIEN

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de service d'un électricien, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 mars 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, trois (3) des cinq (5) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-10;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Michel Guimont Entrepreneur Électricien ltée, 2222, avenue Charland, Montréal (Québec), H1Z 1B4, pour la fourniture de service d'un électricien, et ce, au coût de quarante-huit mille huit cent six dollars et quatre-vingt-neuf cents (48 806,89 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-10;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-03-276 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-11 / SERVICE DE MARQUAGE SUR CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le service de marquage sur chaussée, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 mars 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-11;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Marquage Multi Lignes (9185-6971 Québec inc.), 700, rue Principale, Rivière-Beaudette (Québec), J0P 1R0, pour le service de marquage sur chaussée, et ce, au coût de soixante-quinze mille cinq cent quatre dollars et soixante-dix-huit cents (75 504,78 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-11;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-03-277 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-05 / LOCATION DE BALAIS DE RUE AVEC OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la location de balais de rue avec opérateur adjugé par la résolution 11-03-241 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2011 et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Entretien des infrastructures favorisant la prolongation du contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-11-05 pour la location de balais de rue avec opérateur à la compagnie Entretiens J.R. Villeneuve inc., 906, rue Jacques-Paschini, Bois-des-Filions (Québec), J6Z 4W4, pour une année additionnelle, soit l'année 2012, au taux horaire de soixante et un dollars et cinquante-cinq cents (61,55 \$), et ce, selon les conditions énoncées au devis;

QUE le chef de division – Entretien des infrastructures, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de balais de rue avec opérateur et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-03-278 AUTORISATION / TRANSMISSION DES PLANS ET DEVIS AU MDDEP /
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL / 3040, BOULEVARD DE LA
GARE (BÂTIMENTS I1 ET I2)**

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser l'ingénieur consultant CIMA+ à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du MDDEP, le tout en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEP la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit ministère;

QUE la Ville autorise la firme CIMA+ à transmettre au MDDEP, pour l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les plans et devis de ce projet, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis, la non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP et une attestation de conformité environnementale du site.

« ADOPTÉE »

**12-03-279 MODIFICATION / SERVITUDE N° 18 578 995 / LOT 3 385 966 / VOIE CYCLABLE
SUR LA RUE DUTRISAC À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-
JEUNES**

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux de construction d'une voie cyclable sur la rue Dutrisac, à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes, a été réalisée à l'automne 2011;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces travaux une servitude enregistrée sous le n° 18 578 995 a été consentie sur le lot 3 385 966;

CONSIDÉRANT qu'un muret a été construit en dehors de la servitude établie et qu'il y a lieu de rétablir celle-ci en fonction de la position actuelle du muret;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la servitude plutôt que de reprendre les ouvrages afin de conserver une meilleure qualité esthétique et structurale des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire de partager également les coûts pour la modification de la servitude avec l'entrepreneur Les Pavages Théorêt inc. compte tenu du degré de responsabilité des parties;

CONSIDÉRANT l'accord de l'entrepreneur à ce qui précède;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la portion des coûts de modification de la servitude attribuable à l'entrepreneur soit défalquée des sommes qui lui sont dues;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir pour la modification de la servitude conformément au plan confectionné par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, portant la minute 11143 (dossier T16188-4-13), daté du 9 mars 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-03-280

AUTORISATION / TRANSMISSION DES PLANS ET DEVIS AU MDDEP / TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN PONCEAU PRÈS DU 140, RUE BELLERIVE

CONSIDÉRANT que les plans et devis sont actuellement en préparation pour les travaux de réhabilitation d'un ponceau près du 140, rue Bellerive;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du MDDEP en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire à transmettre au MDDEP, pour l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les plans et devis de ce projet, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis, la non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP et une attestation de conformité environnementale du site;

QUE la Ville confirme son engagement à transmettre également au MDDEP, lorsque les travaux seront complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée ainsi qu'un certificat de la Ville signée par le greffier attestant que la réalisation de ce projet ne contrevient à aucun règlement.

« ADOPTÉE »

12-03-281

AUTORISATION / TRANSMISSION DE PLANS, DEVIS ET ÉTUDES CONNEXES AU MDDEP ET MRNF / CONDUITE D'AMENÉE EN MILIEUX TERRESTRE ET AQUATIQUE / REMISE EN ÉTAT / RAMPE DE MISE À L'EAU ET DRAGAGE / PARC ESTHER-BLONDIN / RÈGLEMENT N° 1498

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt n° 1498 décrétant un emprunt de seize millions cinq cent soixante-deux mille dollars (16 562 000 \$) en vue d'effectuer, entre autres, les travaux de construction d'une conduite d'amenée en milieux terrestre et aquatique reliée à une prise d'eau dans la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT que la méthode de travail préconisée par l'entrepreneur général Ali Excavation inc. obligera la remise en état de la rampe de mise à l'eau existante du parc Esther-Blondin et le dragage à proximité de celle-ci, aux fins de permettre les diverses opérations de transport maritime, pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que ces ouvrages sont assujettis à l'obtention de certificats d'autorisation à être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), et ce, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser la firme Les Services exp inc. à transmettre les plans, devis et études connexes de ce projet et aussi permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance des certificats d'autorisation à être émis par le MDDEP et le MRNF en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEP et au MRNF une lettre confirmant que la Ville n'a aucune objection à la délivrance des certificats d'autorisation à être émis en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* relativement à la remise en état de la rampe de mise à l'eau du parc Esther-Blondin et au dragage du fond marin à proximité de celle-ci;

QUE la Ville autorise la firme Les Services exp inc. à transmettre les plans, devis et études connexes de ce projet au MDDEP et au MRNF pour l'obtention des certificats d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

« ADOPTÉE »

12-03-282 DÉROGATION MINEURE / 21919, CHEMIN DUMBERRY / CHEMIN D'ACCÈS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE TAMPON / LOTS 1 676 177 ET 1 676 268 / ZONE I1-207 / CCU N° 12-02-13

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par Winpak;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-02-13 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 février 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 3 mars 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21919, chemin Dumberry;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21919, chemin Dumberry, afin d'autoriser un chemin d'accès à l'intérieur de la zone tampon alors que l'article 3.2.10.7 du Règlement de zonage n° 1275 exige que cette zone tampon ne doit pas servir à des usages autres qu'espace vert, le tout conditionnellement toutefois à ce que cette zone tampon soit bonifiée et paysagée de façon à créer un écran de verdure continu et dense constitué, pour le premier 1,2 mètre de hauteur, d'une haie de conifères;

QUE les autres plantations doivent rencontrer les exigences du comité de quartier ainsi que celles de la Ville.

« ADOPTÉE »

12-03-283 DÉROGATION MINEURE / 21919, CHEMIN DUMBERRY / ACCÈS SUPPLÉMENTAIRE AUX AIRES DE STATIONNEMENT / LOTS 1 676 177 ET 1 676 268 / ZONE I1-207 / CCU N° 12-02-14

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par Winpak;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-02-14 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 février 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 3 mars 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21919, chemin Dumberry;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21919, chemin Dumberry, afin d'autoriser un quatrième (4^e) accès aux aires de stationnement alors que l'article 2.2.16.2.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 limite à trois (3) le nombre d'accès pour les bâtiments de plus de 2 000 mètres carrés.

« ADOPTÉE »

12-03-284 DÉROGATION MINEURE / 21919, CHEMIN DUMBERRY / HAUTEUR DE BÂTIMENT / LOTS 1 676 177 ET 1 676 268 / ZONE I1-207 / CCU N° 12-02-15

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par Winpak;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-02-15 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 février 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 3 mars 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21919, chemin Dumberry;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21919, chemin Dumberry, afin d'autoriser une hauteur de bâtiment de 11,30 mètres alors que l'article 1.7.8.2.2 du Règlement de zonage n° 1275 limite à 9 mètres la hauteur maximale des bâtiments situés dans la zone industrielle I1-207;

QUE les appendices au toit, ainsi que les écrans visuels et sonores, ne font pas partie de la définition « hauteur de bâtiment ».

« ADOPTÉE »

12-03-285 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1592-01 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT MUNICIPAL RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

12-03-286 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1639 / RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION EN HUIT (8) DISTRICTS ÉLECTORAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1639 intitulé :

« Règlement concernant la division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux »,

soit adopté;

QUE ce projet de règlement soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

« ADOPTÉE »

12-03-287 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1639 / RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION EN HUIT (8) DISTRICTS ÉLECTORAUX

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement concernant la division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux.

12-03-288 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Installation d'affiches promotionnelles par Théâtres-des-sans-papiers du 30 mars au 22 avril 2012 sur le territoire de la Ville annonçant la tenue de son spectacle multidisciplinaire.

« ADOPTÉE »

12-03-289 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

12-03-290 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-03-291 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 18 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Denis Vincent, maire suppléant

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier